

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 366

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« L'accès à la retraite prend en compte l'altération de la santé physique et mentale des assurés du fait d'une exposition prolongée, dans un cadre professionnel, à des facteurs de pénibilité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tire les conclusions du dispositif du compte personnel de prévention de la pénibilité en incluant la prévention de la pénibilité dans les principaux objectifs du système de retraites.